

PREFECTURE DE L'INDRE

Recueil n° Spécial délégation de signature du 03 Septembre 2007

"Peut être consulté en intégralité au bureau d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures"

- *consultation possible des recueils et des actes administratifs sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre : www.indre.pref.gouv.fr*

Place de la Victoire et des Alliés
B.P. 583 - 36019 CHATEAUROUX Cedex
Tel : 02.54.29.50.00 - Fax: 02.54.34.10.08

Sommaire

PREFECTURE	3
Délégations de signatures.....	3
Arrêté n° 2007-08-0217 du 30 août 2007 - portant délégation de signature à madame Anne PAQUEREAU, directrice des services du cabinet, à madame Gisèle HAVARD, chef du bureau du cabinet, à monsieur Jérôme FITZE, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, à madame Monique BREGEON, chef du bureau communication et documentation, et à leurs adjoints -	3
Arrêté n° 2007-09-0001 du 03 septembre 2007 - Portant délégation de signature aux autorités de permanence -	7
Arrêté n° 2007-09-0002 du 03 septembre 2007 - Portant délégation de signature à monsieur Xavier ROSIERES, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service de la sécurité sanitaire des aliments, chargé des fonctions de directeur départemental des services vétérinaires de l'Indre par intérim à compter du 30 août 2007 -	10

Préfecture

Délégations de signatures

2007-08-0217 du **30/08/2007**

SECRETARIAT GENERAL

Service des Ressources Humaines

et des Moyens

Bureau des Moyens et de la Logistique

ARRETE N° 2007-08-0217 du 30 Août 2007

Portant délégation de signature à madame Anne PAQUEREAU, directrice des services du cabinet, à madame Gisèle HAVARD, chef du bureau du cabinet, à monsieur Jérôme FITZE, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, à madame Monique BREGEON, chef du bureau communication et documentation, et à leurs adjoints

LE PREFET,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 juin 2005 portant nomination de madame Claude DULAMON, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

VU le décret du 1^{er} février 2007 portant nomination de monsieur Jacques MILLON, en qualité de préfet du département de l'Indre ;

VU l'arrêté de madame le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, en date du 6 juillet 2007 portant mutation de madame Anne PAQUEREAU, à la préfecture de l'Indre pour exercer les fonctions de directeur des services du cabinet à compter du 1^{er} septembre 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 98-E-2612 du 10 juillet 1998 modifié relatif à la composition de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les IGH ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2004-E-0641 du 11 mars 2004 portant nomination de madame Gisèle HAVARD en qualité de chef de bureau du cabinet à compter du 15 mars 2004 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006 – 04 - 0052 du 06 avril 2006 modifié portant nouvelle organisation des services de la préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-04-0100 du 10 avril 2006, nommant monsieur Jérôme FITZE chef du service interministériel des affaires civiles économiques de défense et de protection civile ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-07-0021 du 10 juillet 2006, portant nomination de madame Monique BREGEON en qualité de chef de bureau de la communication interministérielle et de la documentation à compter du 10 juillet 2006 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-06-0348 du 28 juin 2007, portant délégation de signature à monsieur Jean-Pierre SUDRIE, directeur des services du cabinet, à madame Gisèle HAVARD, chef du bureau du cabinet, à monsieur Jérôme FITZE, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, à madame Monique BREGEON, chef du bureau communication et documentation, et à leurs adjoints ;

VU la lettre du 9 septembre 2004, nommant monsieur Jean-Paul TURQUOIS, adjoint au chef du service interministériel des affaires civiles économiques de défense et de protection civile à compter du 6 septembre 2004 ;

VU la lettre du 18 avril 2006, nommant madame Florence ALLOUIS adjointe au chef de bureau du cabinet à compter du 03 avril 2006 ;

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre,

A R R E T E

Article 1er – Délégation de signature est donnée à madame Anne PAQUEREAU, directrice des services du cabinet, en ce qui concerne :

- tous actes et correspondances relevant des domaines de compétences du cabinet ;
- tous actes et correspondances pris dans le cadre de la sécurité routière,
- tous documents comptables (devis, convention) relatifs aux remboursements des dépenses concernant la mise à disposition d'agents pour les forces de l'ordre à l'occasion de manifestations sportives, récréatives ou culturelles,
- engagement des crédits du ministère de l'intérieur (fonctionnement préfecture - programme 108),
- engagement des crédits du ministère de l'écologie et du développement durable (information préventive – programme 181),
- engagement des crédits du ministère de l'intérieur (fonds d'aide à l'investissement des S.D.I.S. – programme 128),

Article 2 – En l'absence du préfet et de la secrétaire générale, délégation est donnée à madame Anne PAQUEREAU pour signer :

- les arrêtés d'hospitalisation d'office,
- les arrêtés relatifs aux mesures d'éloignement des étrangers.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de madame Anne PAQUEREAU, directrice des services du cabinet, délégation de signature est donnée à madame Gisèle HAVARD, chef de bureau du cabinet, à l'effet de signer les documents énumérés ci-après et se rapportant aux affaires traitées dans ce bureau :

- engagement des crédits et liquidation des dépenses imputées sur les crédits du ministère de l'intérieur dans la limite de 800 Euros (programme 108),
- demandes de renseignements.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de madame Gisèle HAVARD, délégation de signature est donnée à madame Florence ALLOUIS, adjointe au chef de bureau du cabinet, à l'effet de signer les documents énumérés ci-après et se rapportant aux affaires traitées dans ce bureau :

- engagement des crédits et liquidation des dépenses imputées sur les crédits du ministère de l'intérieur dans la limite de 800 Euros (programme 108),
- demandes de renseignements.

Article 5 – Délégation de signature est donnée à monsieur Jérôme FITZE , chef du service interministériel de défense et de protection civiles (S.I.D.P.C.) à l'effet de signer les documents énumérés ci-après et se rapportant aux affaires traitées dans ce service :

- 1) convocations, procès-verbaux et courriers de notification des avis de la sous-commission départementale de sécurité et de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Châteauroux ;
- 2) convocations et comptes rendus courants ;
- 3) cartes et brevets de secouriste, enseignement du secourisme - constitution des équipes de secouristes ;
- 4) déminage ;
- 5) engagement des crédits et liquidation des dépenses imputées sur les crédits du ministère de l'environnement (information préventive des populations) et du ministère de l'intérieur (préparation d'exercices) dans la limite de 800 euros (programme 108) ;
- 6) signature des opérations courantes liées aux installations de sécurité du site (vidéo-surveillance, détection incendie, protection contre l'intrusion).

Article 6 – En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jérôme FITZE , délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Paul TURQUOIS, adjoint au chef de bureau du service interministériel de défense et de protection civiles (S.I.D.P.C.) à l'effet de signer les documents énumérés ci-après et se rapportant aux affaires traitées dans ce service :

- 1) convocations, procès-verbaux et courriers de notification des avis de la sous-commission départementale de sécurité et de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Châteauroux ;

- 2) convocations et comptes rendus courants ;
- 3) cartes et brevets de secouriste, enseignement du secourisme - constitution des équipes de secouristes ;
- 4) déminage ;
- 5) engagement des crédits et liquidation des dépenses imputées sur les crédits du ministère de l'environnement (information préventive des populations) et du ministère de l'intérieur (préparation d'exercices) dans la limite de 800 euros (programme 108);
- 6) signature des opérations courantes liées aux installations de sécurité du site (vidéo-surveillance, détection incendie, protection contre l'intrusion).

Article 7 – Délégation de signature est donnée à madame Monique BREGEON, chef du bureau de la communication interministérielle et de la documentation, à l'effet de signer les documents énumérés ci-après et se rapportant aux affaires traitées dans ce bureau :

- engagement des crédits et liquidation des dépenses imputées sur les crédits du ministère de l'intérieur dans la limite de 800 Euros (programme 108).

Article 8 – Madame Gisèle HAVARD, madame Florence ALLOUIS, madame Monique BREGEON, monsieur Jérôme FITZE et monsieur Jean-Paul TURQUOIS sont également autorisés à signer :

- les correspondances administratives courantes, à l'exception de celles adressées aux ministres, aux parlementaires, au président du Conseil général, aux conseillers généraux et aux maires,
- les copies conformes de documents divers,
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception.

Article 9 – L'arrêté n° 2007-06-0348 du 28 juin 2007, portant délégation de signature à monsieur Jean-Pierre SUDRIE, directeur des services du cabinet, à madame Gisèle HAVARD, chef du bureau du cabinet, à monsieur Jérôme FITZE, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, à madame Monique BREGEON, chef du bureau communication et documentation, et à leurs adjoints, est abrogé.

Article 10 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre et la directrice des services du cabinet, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux fonctionnaires délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Signé : Jacques MILLON

2007-09-0001 du **03/09/2007**

SECRETARIAT GENERAL
Service des Ressources Humaines
et des Moyens
Bureau des Moyens et de la Logistique

ARRETE N° 2007-09-0001 du 03/09/2007

Portant délégation de signature aux autorités de permanence

LE PREFET,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 avril 2005 portant nomination de madame Christine ROYER, en qualité de sous-préfète de La Châtre ;

VU le décret du 11 mai 2005 portant nomination de madame Catherine LABUSSIÈRE, en qualité de sous-préfète d'Issoudun ;

VU le décret du 30 juin 2005 portant nomination de madame Claude DULAMON, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

VU le décret du 12 décembre 2006 portant nomination de madame Dominique CHRISTIAN, en qualité de sous-préfète du Blanc ;

VU le décret du 1^{er} février 2007 portant nomination de monsieur Jacques MILLON, en qualité de préfet du département de l'Indre ;

VU l'arrêté de Monsieur le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, en date du 06 juillet 2007 portant mutation de madame Anne PAQUEREAU, à la préfecture de l'Indre pour exercer les fonctions de directeur des services du cabinet à compter du 1^{er} septembre 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-02-0237 du 26 février 2007 portant délégation de signature aux

autorités de permanence ;

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre,

A R R E T E

Article 1er – Pendant les permanences, si l'urgence l'exige, délégation de signature est donnée, soit à madame Christine ROYER, sous-préfète de La Châtre, soit à madame Catherine LABUSSIÈRE, sous-préfète d'Issoudun, soit à madame Dominique CHRISTIAN, sous-préfète du Blanc, soit à madame Anne PAQUEREAU, directrice des services du cabinet, conformément au tableau arrêté par monsieur le préfet en ce qui concerne :

- Les réquisitions générales, particulières ou complémentaires spéciales.

Article 2 – Pendant la permanence, si l'urgence l'exige, délégation de signature est donnée, soit à madame Christine ROYER, sous-préfète de La Châtre, soit à madame Catherine LABUSSIÈRE, sous-préfète d'Issoudun, soit à madame Dominique CHRISTIAN, sous-préfète du Blanc, soit à madame Anne PAQUEREAU, directrice des services du cabinet, conformément au tableau arrêté par monsieur le préfet en ce qui concerne :

- 1) Les arrêtés de rétention de permis de conduire des conducteurs circulant sous l'empire d'un état alcoolique ;
 - 2) Les arrêtés de rétention immédiate du permis de conduire des conducteurs circulant sous l'empire d'un état alcoolique (Art. L.234-1-I du Code de la Route) pour les infractions commises dans le département ;
 - 3) Les arrêtés de rétention immédiate du permis de conduire des conducteurs dont la vitesse dépasse de plus de 40 km/h la vitesse autorisée (Art. L.224-1 à L.224-3 du Code de la Route) pour les infractions commises dans le département ;
- Les mémoires en réponse devant le tribunal administratif de Limoges concernant la police des étrangers ;
 - Les arrêtés de reconduite à la frontière d'étrangers en situation irrégulière ;
 - Les décisions fixant le pays de renvoi ;
 - Les arrêtés de rétention d'étrangers à reconduire ;
 - Les notifications pour exécution au directeur départemental de la sécurité publique ou au commandant du groupement de gendarmerie, des arrêtés de reconduite et de rétention ;
 - Les lettres au juge des libertés et de la détention demandant la prolongation de la rétention ;
 - Les lettres au juge administratif l'informant du placement en rétention d'un étranger ;
 - Les arrêtés d'assignation à résidence ;
 - Les arrêtés d'expulsion (décret n° 97-24 du 13 janvier 1997) ;

- Les décisions fixant le pays de renvoi corrélatives aux arrêtés d'expulsion du décret n°97-24 du 13 janvier 1997 ;
- Les décisions concernant les transports de corps à l'étranger ;
- Les arrêtés de placement d'office ;
- Les arrêtés dans le domaine de l'hospitalisation d'office d'un malade mental.

Article 3 – L'arrêté n° 2007-02-0237 du 26 février 2007 portant délégation de signature aux autorités de permanence, est abrogé.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, madame Christine ROYER, sous-préfète de La Châtre, madame Catherine LABUSSIÈRE, sous-préfète d'Issoudun, madame Dominique CHRISTIAN, sous-préfète du Blanc et madame Anne PAQUEREAU, directrice des services du cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux fonctionnaires délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Signé : Jacques MILLON

2007-09-0002 du **03/09/2007**

SECRETARIAT GENERAL
Service des Ressources Humaines
et des Moyens
Bureau des Moyens et de la Logistique

ARRETE N° 2007-09-0002 du 03/09/2007

Portant délégation de signature à monsieur Xavier ROSIERES, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service de la sécurité sanitaire des aliments, chargé des fonctions de directeur départemental des services vétérinaires de l'Indre par intérim à compter du 30 août 2007.

LE PREFET,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural modifié ;

VU le code de la santé publique modifié ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de la consommation ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et les décrets n°97-1202 du 19 décembre 1997 et n° 97-1203 du 24 décembre 1997 pris pour son application ;

VU le décret 2002-234 du 20 février 2002 portant création de directions départementales des services vétérinaires et modifiant le décret 84-1193 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture ;

VU le décret 2002-235 du 20 février 2002 relatif à l'organisation et aux attributions des directions départementales des services vétérinaires ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment son article 43 ;

VU le décret du 30 juin 2005 portant nomination de madame Claude DULAMON, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

VU le décret du 1^{er} février 2007 portant nomination de monsieur Jacques MILLON, en qualité de

préfet du département de l'Indre ;

VU l'arrêté ministériel en date du 15 décembre 2004 portant nomination de monsieur Xavier ROSIERES, en qualité d'inspecteur de la santé publique vétérinaire dans le département de l'Indre, à compter du 01 septembre 2004 ;

VU l'instruction interministérielle du 3 novembre 1966 sur les délégations préfectorales de signature et de pouvoirs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-02-0244 du 26 février 2007 portant délégation de signature à madame Michèle DELAVAU, directrice départementale des services vétérinaires de l'Indre, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire ;

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre,

A R R E T E :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à monsieur Xavier ROSIERES, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service de la sécurité sanitaire des aliments, chargé par intérim des fonctions de directeur départemental des services vétérinaires de l'Indre, pour signer les décisions et les documents relevant de ses attributions dans les domaines d'activités énumérés ci-dessous, à l'exception des arrêtés portant attribution de subvention de l'Etat et des lettres de notification aux bénéficiaires, des correspondances avec les parlementaires et les conseillers généraux, les circulaires aux maires, la désignation des membres des conseils, comités ou commissions :

a) ADMINISTRATION GENERALE

- l'octroi de congés et autorisations d'absence des personnels dans le cadre des instructions ministérielles en vigueur, et plus généralement, la gestion du personnel dont les changements d'affectation n'entraînent pas de changement de résidence administrative ;
- la fixation du règlement intérieur d'aménagement local du temps de travail et de l'organisation ;
- le recrutement des personnels temporaires vacataires dans la limite des crédits délégués à cet effet ;
- la commande des matériels, fournitures, véhicules et prestations ;
- la signature des marchés, ordres de service et toutes pièces contractuelles relatives aux travaux d'aménagement et d'entretien des biens immobiliers ;
- le commissionnement des agents de la direction départementale des services vétérinaires ;

b) SANTE ANIMALE : POLICE SANITAIRE et PROPHYLAXIES COLLECTIVES

- 1 Arrêtés précisant les conditions techniques administratives et financières des mesures de prophylaxie collective et police sanitaire
- 2 Arrêtés créant une commission chargée d'émettre un avis sur le recours aux fonctionnaires pour l'exécution des mesures de prophylaxie collective
- 3 Arrêtés rendant obligatoires des mesures collectives de prophylaxie
- 4 Etablissement et diffusion de la liste des vétérinaires
- 5 Enregistrements des diplômes de vétérinaires ou de docteurs vétérinaires
- 6 Arrêtés portant attribution du mandat sanitaire aux vétérinaires, aux docteurs vétérinaires et anciens élèves des écoles nationales vétérinaires
- 7 Arrêtés portant déclaration et levée de déclaration d'infection ou de mise sous surveillance en ce qui concerne les maladies réputées légalement contagieuses (MRLC)
- 8 Arrêtés portant réquisitions des vétérinaires sanitaires pour la visite des exploitations ou animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints de maladies réputées contagieuses
- 9 Arrêtés relatifs aux mesures de police sanitaire et à l'abattage des animaux atteints ou contaminés de certaines maladies réputées contagieuses
- 10 Nomination des experts chargés d'estimer à leur valeur de remplacement les animaux soumis à abattage total sur ordre de l'administration
- 11 Arrêtés relatifs aux mesures visant certaines maladies à déclaration obligatoire
- 12 Délivrances de laissez-passer, contrôle de l'identification et de la circulation des bovins destinés à l'abattage sanitaire (MRLC)
- 13 Arrêtés fixant les mesures particulières en matière de foires, concours et expositions
- 14 Arrêtés autorisant des entreprises publiques et privées à pratiquer la désinfection des exploitations agricoles
- 15 Arrêtés fixant les mesures de désinfection et le nettoyage des locaux insalubres pour les animaux domestiques

- 16 Convention avec un maître d'œuvre choisi avec les organisations professionnelles pour lui confier l'organisation technique et financière de l'édition des attestations sanitaires à délivrance anticipée (ASDA)
- 17 Convention avec un maître d'œuvre relative à la gestion administrative de la surveillance sanitaire des exploitations de bovins

TUBERCULOSE BOVINE ET CAPRINE

- 18 Arrêtés portant fixation des programmes individuels d'assainissement des troupeaux
- 19 Certificats d'attribution de la patente sanitaire
- 20 Arrêtés réglementant la circulation, le transport et l'accès à certains lieux des bovins non reconnus indemnes de tuberculose
- 21 Arrêtés répartissant les indemnités et subventions accordées au titre de la prophylaxie de la tuberculose
- 22 Arrêtés fixant les mesures particulières pour les exploitations hébergeant des animaux tuberculeux
- 23 Arrêtés fixant le montant des subventions allouées à des particuliers ou à des organismes chargés de la désinfection pour les opérations de prophylaxie de la tuberculose bovine

BRUCELLOSE BOVINE – OVINE - CAPRINE et PORCINE

- 24 Arrêtés réglementant ou interdisant la circulation, le transport et l'accès à certains lieux des bovins, ovins et caprins non reconnus indemnes de brucellose
- 25 Arrêtés prescrivant les travaux d'aménagement nécessaires à l'assainissement des locaux infectés de brucellose
- 26 Arrêtés répartissant les subventions et indemnités accordées au titre de la prophylaxie de la brucellose bovine
- 27 Arrêtés fixant les mesures de police sanitaire relatives à la brucellose bovine, ovine et caprine (mesures financières)
- 28 Arrêtés fixant les mesures complémentaires afin de rendre plus efficace la prophylaxie de la brucellose ovine et caprine sur le département
- 29 Arrêtés fixant les mesures de police sanitaire relatives à la brucellose ovine et caprine

30 Arrêté fixant les mesures relatives à la brucellose porcine

FIEVRE APHTEUSE (FA)

- 31** Arrêtés fixant la liste des experts chargés d'estimer la valeur des animaux atteints ou contaminés de fièvre aphteuse
- 32** Arrêtés fixant le lieu et les conditions de l'abattage des animaux atteints ou contaminés de fièvre aphteuse
- 33** Arrêtés de mise sous surveillance et de levée de mise sous surveillance des exploitations hébergeant des animaux suspects de fièvre aphteuse
- 34** Décision de répartition des indemnités de l'Etat

LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE (LBE)

- 35** Arrêtés fixant les mesures particulières au titre de la lutte contre la leucose bovine enzootique

HYPODERMOSE

- 36** Arrêtés relatifs à la lutte contre l'hypodermose bovine

PESTE PORCINE CLASSIQUE

- 37** Arrêtés fixant la liste des experts chargés d'estimer la valeur des porcins abattus dans le cadre de la lutte contre la peste porcine
- 38** Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de peste porcine classique

PESTE PORCINE AFRICAINE

- 39** Arrêtés relatifs aux mesures applicables dans le cas de peste porcine africaine

MALADIE VESICULEUSE DES SUIDES

- 40 Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de maladie vésiculeuse des suidés

MALADIE D'AUJESZKY

- 41 Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de maladie d'Aujeszky

MENINGO-ENCEPHALO-MYELITE

- 42 Arrêté fixant les mesures particulières applicables en matière de méningo-encéphalo-myélite des équidés

ANEMIE INFECTIEUSE DES EQUIDES

- 43 Arrêtés fixant les mesures de police sanitaire relatives à l'anémie infectieuse des équidés

PESTE EQUINE

- 44 Arrêtés relatifs à la peste équine

ENCEPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)

- 45 Arrêtés fixant les mesures particulières pour les exploitations hébergeant des animaux suspects et atteints d'ESB
- 46 Nomination des vétérinaires coordonnateurs
- 47 Fixation de la liste des personnes chargées dans le département de l'exécution du prélèvement de la tête des bovins suspects, et la liste des personnes habilitées à pratiquer l'extraction de l'encéphale
- 48 Arrêtés portant répartition des indemnités, subventions et participation financières de l'Etat, notification des indemnisations

LA TREMBLANTE

- 49 Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de tremblante ovine et caprine
- 50 Arrêtés fixant la liste des personnes chargées de l'exécution, du conditionnement et du transport des prélèvements (prélèvement de la tête, extraction de l'encéphale)
- 51 Arrêtés portant répartition des indemnités, et participation financières de l'Etat, notification des indemnisations

LA FIEVRE CATARRHALE OVINE

- 52 Arrêtés fixant les mesures en matière de fièvre catarrhale

LA RAGE

- 53 Arrêtés ordonnant l'abattage d'animaux domestiques suspects de rage, ou de ceux qu'ils auraient pu contaminer de rage
- 54 Arrêtés fixant les mesures à prendre en cas d'apparition de rage canine ou féline dans un département non officiellement déclaré atteint par l'enzootie de rage sylvestre
- 55 Arrêtés portant mise sous surveillance et levée de mise sous surveillance des chiens valablement vaccinés bénéficiant d'une dérogation à l'abattage des carnivores après avoir été en contact avec un animal reconnu enragé
- 56 Arrêtés portant mise sous surveillance et levée de mise sous surveillance des herbivores et porcins valablement vaccinés bénéficiant d'une dérogation à l'abattage des animaux mordus ou griffés par un animal reconnu enragé

GIBIER

- 57 Acceptation de la demande du contrôle officiel des élevages de gibier de repeuplement.

AVICULTURE

- 58** Arrêtés de mise sous surveillance, d'infection et de levée de mise sous surveillance, des exploitations avicoles (*Gallus Gallus*) infectées de *salmonella enteritidis* et *typhimurium*
- 59** Arrêtés fixant les mesures de lutte contre la maladie de Newcastle et l'Influenza
- 60** Arrêtés fixant les mesures particulières du contrôle officiel des établissements producteurs d'œufs à couvrir et des établissements d'accouaison
- 61** Arrêté portant organisation d'un contrôle officiel des élevages de volailles
- 62** Arrêté relatif aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intra-communautaires de volailles et d'œufs à couvrir

AQUACULTURE

- 63** Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de maladies réputées contagieuses des salmonidés
- 64** Décisions relatives à l'agrément des établissements de pisciculture et d'aquaculture

APICULTURE

- 65** Arrêtés fixant les distances à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique
- 66** Arrêtés relatifs à l'application des dispositions sanitaires, notamment en matière de tarifs des interventions des agents spécialistes apicoles
- 67** Arrêtés portant nomination des agents spécialisés pour les questions apicoles placés sous l'autorité du directeur départemental des services vétérinaires
- 68** Arrêtés relatifs à la lutte contre les maladies réputées contagieuses des abeilles : nosérose des abeilles,
Loque américaine, infestation à *Tropilaelaps*, infestation due à *Aethina tumida*

EQUARRISSAGE

- 69** Mise en œuvre exceptionnelle de procédure de réquisition pour assurer l'élimination de certains déchets et sous-produits des industries des viandes et des produits de la mer et d'eau douce

REPRODUCTION ANIMALE

- 70** Autorisation sanitaire pour la monte publique des verrats
- 71** Agréments sanitaires des activités de reproduction animale.
- 72** Autorisations d'admission des béliers dans les centres d'insémination ovine

IMPORTATION

- 73** Arrêté de mise sous surveillance des animaux vivants importés

EXPORTATION D'ANIMAUX VIVANTS

- 74** Arrêtés portant agrément de centres de rassemblement d'animaux

c) PROTECTION ANIMALE

- 75** Arrêté fixant les mesures d'urgence pour abrégier la souffrance des animaux
- 76** Transport d'animaux : mise en demeure et retrait d'agrément
- 77** Arrêtés prescrivant les mesures à prendre pour la conduite et le transport à l'abattoir ou pour l'abattage des animaux
- 78** Arrêtés délivrant une autorisation pour l'abattage rituel des animaux destinés à la consommation humaine
- 79** Arrêtés prescrivant l'abattage d'animaux rendu nécessaire du fait de l'absence de soins, ou d'un état de misère physiologique
- 80** Habilitations des tatoueurs des chats et des chiens
- 81** Récépissés des déclarations effectuées par les établissements spécialisés dans le toilettage, le transit et la vente des chiens et des chats
- 82** Arrêtés prescrivant les mesures nécessaires pour faire cesser les causes d'insalubrité, prononcer l'interdiction de cession des animaux dans les établissements spécialisés dans le toilettage, le transit et la vente des chiens et des chats

83 Délivrance des certificats de capacité pour le dressage des chiens au mordant

84 Délivrance de certificat de capacité pour les animaux de compagnie

85 Fermeture d'un établissement d'élevage en vue de la vente, la commercialisation, le toilettage, le transit ou la garde de chiens ou chats pour cause d'insalubrité

d) PROTECTION DE LA NATURE

86 Autorisation de transport d'animaux vivants d'espèces protégées au titre de la convention de Washington et arrêté de Guyane (annexe 2)

87 Paraphe et cote des registre entrées et sorties des animaux des espèces non domestiques détenues en captivité

e) HYGIENE ALIMENTAIRE

88 Agréments, récépissés, déclarations d'activité et attributions de marque de salubrité pour :

les laits destinés à la consommation humaine

les œufs de consommation humaine

les stocks des denrées alimentaires conservées en chambre froide

toutes nouvelles activités fromages préemballés

les établissements traitant des denrées animales ou d'origine animales

les établissements traitant des marchandises sensibles

les établissements dans lesquels sont exposées, mises en vente ou vendues des denrées animales ou d'origine animales

les centres d'emballage des œufs

les centres d'abattage et les établissements préparants et transformant des lapins et volailles

les crèmes destinées à la consommation humaine

le lait pasteurisé conditionné

les établissements traitant des laits stérilisés et UHT

les marchés de gros

le beurre et les corps gras à base de matière grasse butyrique

les établissements de transformation des déchets animaux et de production d'aliments pour animaux

les abattoirs d'animaux de boucherie pour la production et la mise sur le marché de viandes fraîches

les établissements se livrant à la préparation et la mise sur le marché de viande d'animaux de boucherie découpée, désossée ou non

les établissements de production et de mise sur le marché des viandes fraîches de gibier d'élevage ongulé

les établissements traitant des viandes séparées mécaniquement

les établissements mettant sur le marché des denrées animales ou d'origine animale

la collecte, le traitement et la mise sur le marché des viandes fraîches de gibier sauvage

les introducteurs de denrées animales et d'origine animales

les établissements d'entreposage des denrées animales ou d'origine animale

les règles d'hygiène applicables à certains aliments et préparations alimentaires destinées à la consommation humaine

les établissements de restauration collective à caractère social

89 Autorisations :

de s'approvisionner pour la nourriture des animaux, dans les abattoirs publics, en viandes et abats à l'état cru, saisis comme impropres à la consommation humaine

de vente de lait cru et produits à base de lait (patente sanitaire)

d'utilisation d'eaux grasses et déchets de cuisine

de vente de lait cru ou produits laitiers au lait cru pour la consommation humaine

pour les ateliers de découpe de volailles

de commercialisation de certaines espèces de gibiers pour la consommation

certificats sanitaires et techniques des véhicules de transport des aliments

la liste des abattoirs autorisés à recevoir des animaux destinés à être abattus d'urgence

90 Dispenses d'agrément concernant :

les établissements mettant sur le marché des viandes ou des produits à base de viande

les établissements mettant sur le marché du lait traité thermiquement ou des produits laitiers

décision portant remboursement de la valeur d'échantillon de denrée animale ou d'origine animale prélevé en vue d'examen de laboratoire

91 Fermeture provisoire et suspension d'autorisation portant sur du gibier issu des activités de chasse

92 Suspension d'activité ou fermeture d'un établissement manipulant des denrées animales ou d'origine animales susceptible de présenter une menace pour la santé publique

93 Suspension ou retrait de l'agrément mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale

Autres :

94 Nomination d'un vétérinaire inspecteur vacataire ou d'un préposé sanitaire vacataire dans la limite des crédits délégués à cet effet et après accord du contrôleur général des services vétérinaires

f) PHARMACIE VETERINAIRE

95 Agréments des installations en vue de la préparation des aliments médicamenteux

g) EXPERIMENTATION ANIMALE

96 Certificat d'autorisation d'expérimenter sur animaux vivants

97 Délivrance des autorisations pour les établissements d'expérimentation de recourir à un fournisseur occasionnel

98 Mise en demeure, suspension et retrait des autorisations d'expérimenter et des agréments d'établissements

99 Agrément des établissements d'expérimentation animale

h) ALIMENTATION ANIMALE

100 Attribution d'un numéro d'identification relatif à l'agrément sanitaire des établissements mettant sur le marché des denrées animales pour les animaux de compagnie

101 Arrêté relatif à l'agrément et à l'enregistrement de certains établissements et intermédiaires dans le secteur de l'alimentation animale

102 Décisions portant dérogation à l'interdiction d'utiliser des eaux grasses et déchets de cuisine pour l'alimentation des porcins et des carnivores domestiques

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Xavier ROSIERES, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service de la sécurité sanitaire des aliments, délégation de signature est donnée à monsieur Maxime GOURRU, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de service environnement, et à monsieur Stéphane BALOUKA (jusqu'au 30 septembre 2007), inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service santé et protection animales.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 2007-02-0244 du 26 février 2007 portant délégation de signature à madame Michèle DELAVAUUX, directrice départementale des services vétérinaires de l'Indre, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire est abrogé.

Article 4 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre et le directeur départemental des services vétérinaires par intérim, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Signé: Jacques MILLON